



Validation des acquis de l'expérience

Module d'accompagnement

BAPAAAT – BPJEPS - DEJEPS - DESJEPS

Présentation

La VAE valide des compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie du diplôme.

Les renseignements sur la VAE dans le champ de l'animation sont disponibles sur le site du Ministère :

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-l-emploi/decouvrir-la-vae/>

Objectifs

- Accompagner les participants dans leurs démarches de reconnaissance des acquis d'expérience.
- Proposer un appui méthodologique pour l'élaboration du dossier VAE.

Programme

1. Apport méthodologique sur la démarche VAE
2. Identification et classification des expériences significatives
3. Suivi individualisé (fiches descriptives d'activités par les entretiens d'explicitation...)
4. Synthèse de parcours : le dossier

Durée et dates du module

- Durée : **12 heures** à effectuer sur une période de **6 mois** maximum
- Modalités : une session par mois, comprenant une phase collective (2 x 3 heures), suivi d'entretiens mensuels individuels.
- Pour s'inscrire : nous contacter au 01 46 88 10 10
- L'accompagnement se déroule :

53 rue du RPC Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine

Métro ligne 13 : station Gabriel Péri

SNCF Paris Saint Lazare : Station Asnières

Conditions d'accès au module

- **Justifier de l'avis de recevabilité** administrative délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Public

- Directeur de service enfance, jeunesse, séjours,
- Directeur centre social, socioculturel,
- Coordinateur,
- animateur de quartier,
- Directeur de CLSH,
- Médiateur,
- animateur de structures jeunesse (info jeune, multimédia, club ados...),
- Bénévole du secteur associatif.

Coût de l'accompagnement

- Pour les demandeurs d'emploi : chéquier VAE du Conseil Régional (se renseigner auprès de votre Pôle Emploi) : **700 €**
- Pour les salariés : prise en charge employeur, plan de formation, CIF, DIF
 - 620 € pour le Baapat et le Bpjeps
 - 920 € pour le Dejepes et Desjepes
- Financement individuel :
 - 550 € pour le Baapat et le Bpjeps
 - 770 € pour le Dejepes et Desjepes



Module d'accompagnement à la VAE



L'ifac

Créé en 1975, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil, est une association d'échanges entre élus locaux et professionnels visant à oeuvrer pour l'amélioration des services à la population. Nous intervenons sur trois champs :

- L'animation socio-éducative et socioculturelle, en contribuant à l'éducation pour tous à travers la culture, les arts et les loisirs,
- L'action sociale, afin de proposer des aides spécifiques et adaptées à des publics rencontrant des difficultés,
- La Politique de la Ville, pour le désenclavement des quartiers en difficulté, par la coordination des différents acteurs de terrain.

Vous pouvez télécharger notre **projet associatif** sur le site ifac.

Nos actions

Notre action consiste à proposer des solutions techniques concrètes, locales et adaptées en fonction des besoins et demandes de terrain :

- Formation des acteurs de l'éducation, de la culture et des loisirs, de l'action sociale ou des services de proximité, pour les collectivités locales et les associations.
- Conseil et accompagnement des collectivités locales ou associations dans l'élaboration, la mise en place ou l'évaluation de leur politique publique (animation, jeunesse, politique de la ville, éducation...).
- Animation : réalisation de missions de gestion d'équipements et de coordination de projets auprès des collectivités locales.

La formation à l'ifac

Nos formations sont centrées sur trois principes :

- Une **approche pragmatique**, avec une alternance entre approches théoriques et applications pratiques. Elle vise à acquérir une capacité d'action basée sur des compétences opérationnelles, permettant de faire face aux réalités du terrain.
- Une **adaptabilité à l'emploi**, en suivant les évolutions du marché de l'emploi et répondant aux besoins des employeurs.
- Un **accompagnement individualisé** avec des positionnements réguliers notamment au début de la formation, nous individualisons les parcours.

Se former à l'ifac, c'est aussi entrer dans un réseau d'échanges et de partages d'expériences grâce à ses publications et ses fiches techniques, à un réseau de structures d'accueil et d'employeurs impliqués, à des formateurs qui sont aussi des praticiens.

Les autres formations de l'ifac

- Formations à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs : validation du BAFA et du BAFD.
- Formations professionnelles à l'animation : préparation au BAPAAT, au BPJEPS et au DEJEPS.s
- Formations continues des animateurs.
- Formations au CAFERUIS, d'éducateurs spécialisés et de moniteur-éducateurs
- Formations aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne : formation d'assistantes maternelles agréées à titre permanent ou non permanent, préparation au Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture au CAP Petite Enfance.

Les centres de formation ifac en région Île-de-France

🏠 Centre National de Formation

53 rue RPC Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine
01 46 88 10 10
FPA-92@ifac.asso.fr

🏠 Centre de Formation - ifac 78

39 bis rue Renoir
78960 Voisins-le-Bretonneux
01 30 64 67 30
FPA-78@ifac.asso.fr

🏠 Centre de Formation - ifac 77 / ifac 91

17 rue Pierre et Marie Curie
77380 Combs-la-Ville
01 79 01 00 23
FPA-77@ifac.asso.fr

🏠 Centre de Formation - ifac 95

139 avenue du Général Leclerc
95130 Franconville
01 34 14 02 08
FPA-95@ifac.asso.fr

Retrouvez-nous sur internet
www.ifac.asso.fr

